

LIVRET AGROFORESTERIE

L'AGROFORESTERIE EN CHARENTE-MARITIME

Programme soutenu et financé par :

SOMMAIRE

AGROFORESTERIE :UN RESEAU	3
AGROFORESTERIE : UNE FILIERE DE QUALITE	7
AGROFORESTERIE ET EEDD DANS LES FILIÈRES AGRICOLES	11
AGROFORESTERIE ET PRESERVATION DES RESSOURCES	15
AGROFORESTERIE : TÉMOIGNAGES	19
AGROFORESTERIE : CADRE REGLEMENTAIRE	23
AGROFORESTERIE : RESSOURCES	27

1

AGROFORESTERIE : UN RÉSEAU

LORSQUE TOUT A COMMENCÉ...

En 2012, Nature Environnement 17, la Chambre d'Agriculture 17 et le Groupement des Agriculteurs Biologiques 17 se sont associés pour soutenir le développement des pratiques agroforestières et en assurer la promotion.

Les ressources et compétences de chacune des trois structures permettent de communiquer, d'accompagner, de sensibiliser et de former un public professionnel sur ce modèle d'agroécologie associant agriculture et sylviculture.

Présentation des trois structures :

La Chambre d'agriculture de Charente-Maritime (CA 17) :

La CA 17 est engagée dans la recherche - développement de l'agroforesterie et l'accompagnement des agriculteurs depuis les années 2000 (programme européen SAFE 2002-05, CasDar 2006-08 « organiser le développement de l'agroforesterie », CasDar 2009-11 « améliorer l'efficacité agro-environnementale des systèmes agroforestiers en grande culture », programme européen Agforward), l'animation du Réseau Rural Agroforestier en Nouvelle-Aquitaine. C'est plus de 280 Ha d'agroforesterie et 30 projets que la CA 17 a accompagné depuis 2008.

Plus largement elle accompagne la profession agricole, les collectivités locales et les acteurs ruraux sur les dynamiques d'entretien, de valorisation et de gestion de l'arbre champêtre. Depuis 2000, elle co-anime avec le Département de la Charente-Maritime le programme EVA17. Ainsi c'est plus de 1200 porteurs de projet qui ont été accompagnés par la CA 17 pour quelques 420 km de haies et plus de 9000 arbres en alignement ou isolés plantés.

La CA 17 est partie prenante des réseaux régionaux et nationaux (Chambre Régionale d'agriculture, Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine, Afac agroforesteries, AFAF, Réseau métiers Arbres et Forêts de l'APCA) en faveur du développement de l'agroforesterie.

Dans ce cadre, la CA 17 assure les missions suivantes :

- ✓ Sensibilisation, plus spécifiquement axée auprès du public des agriculteurs, propriétaires de fonciers agricoles, collectivités locales et acteurs ruraux (Association Foncière, ACCA, ...)
- ✓ Formations des agroforestiers (actuels et futurs) dont enseignements agricoles ;
- ✓ Conseil, faisabilité et accompagnement technique et administratif auprès des porteurs de projets agroforestiers ;
- ✓ Co-animation avec le GAB 17-FRAB NA du groupe agroforestier 17 ;
- ✓ Suivi des actions expérimentales mises en place dans le cadre des programmes régionaux, nationaux et européens (RMT Agroforesterie, OAB groupe agroforesterie, Agforward) ;
- ✓ Appui et référence technique auprès des partenaires du projet (NE 17 et GAB 17) dans le cadre des actions décrites.

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB 17) :

Le GAB 17-FRAB NA assure sur le département de Charente Maritime les missions inhérentes au Plan Ambition Bio régional Nouvelle-Aquitaine soutenu par la FRAB, Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique et notamment la structuration des filières biologiques, le développement durable de la production biologique en assurant des missions d'accompagnement, de sensibilisation et de communication tant au niveau de la production que de la transformation et de la vente à la ferme. Enfin, il assure une mission transversale de représentation du réseau local des agriculteurs biologiques auprès des instances agricoles et développe la bio comme projet de territoire auprès des collectivités locales. Le GAB 17-FRAB NA représente 65% des agriculteurs biologiques qui sont actuellement 370 en Charente-Maritime en 2018.

La majorité des projets agroforestiers en Charente-Maritime mis en place par des agriculteurs bio ou pratiquant l'agroécologie. En effet, pour ces agriculteurs, intégrer l'agroforesterie au sein des parcelles est souvent une évidence et un atout supplémentaire dans leur démarche d'amélioration globale des sols et de 're-création' de biodiversité intra-parcellaire mais aussi de diversification agricole (fruits, ppam, petits élevages...).

Aussi, le GAB 17-FRAB NA s'est associé à la Chambre d'Agriculture et à Nature Environnement 17 pour éviter de multiplier les groupes d'échanges.

Dans ce cadre, le GAB 17-FRAB NA assure les missions suivantes :

- ✓ Sensibilisation des agriculteurs bio et porteurs de projet
- ✓ Formation des nouveaux porteurs de projets agroforestiers
- ✓ Co-animation avec la CA 17 du groupe agroforestier 17
- ✓ Appui et référence technique auprès des partenaires du projet (CA 17 et NE 17) dans le cadre des actions décrites, plus spécifiquement sur l'agro-écologie et le lien entre agroforesterie et cahier des charges biologique.

L'association Nature Environnement 17 (NE 17) :

Association de protection de l'environnement départementale, NE17 s'engage depuis plus de 50 ans dans la préservation et l'étude des habitats de la faune et de la flore par la réalisation d'études visant à mieux connaître le patrimoine naturel de Charente-Maritime et permettant la prise en compte de la biodiversité dans les politiques nationales de conservation et les projets d'aménagement.

Ne17 s'est aussi une structure qui œuvre pour la connaissance et la sensibilisation de notre environnement par le biais d'interventions dans les établissements scolaires et sorties « grand public ».

L'association participe également à la gestion d'espaces naturels dans l'objectif de préserver des habitats et des espèces souvent rares et menacées.

Enfin, NE17 participe au débat public et aux actions en justice tendant à assurer la protection de l'environnement par le droit.

Dans le cadre d'un projet initié en 2012, intitulé « Agroforesterie et Biodiversité », NE17 a souhaité s'engager pour appuyer l'intérêt environnemental de l'Agroforesterie. Ce projet regroupe étude de terrain et programme pédagogique. L'objectif de NE17 est d'informer et de sensibiliser différents types de publics à ce type de pratique agricole : lycéens agricoles, grand public et scolaire.

Dans ce cadre, NE 17 assure les missions suivantes :

- ✓ Sensibilisation, information et communication, plus spécifiquement axée auprès du grand public et des scolaires ;
- ✓ Conception de supports pédagogiques à destination des scolaires et grands publics sur le thème de l'agroforesterie ;
- ✓ Suivi des actions biodiversité et observatoire du paysage mises en place sur des parcelles agroforestières ;
- ✓ Appui et référent technique auprès des partenaires du projet (CA 17 et GAB 17-FRAB NA) dans le cadre des actions décrites, plus spécifiquement sur le thème de la biodiversité ;
- ✓ Suivi, coordination du programme agroforestier financé et soutenu par Léa Nature auprès des structures signataires.

Lycées agricoles impliqués dans la démarche :

- Lycée Georges Desclaude
- Lycée le Renaudin
- Lycée agricole de Luçon Pétré
- Lycée de l'Oisellerie
- Lycée agricole de Melle
- MFR de Chevanceaux
- MFR de St Germain de Marencennes
- MFR de St Germain du Seudre

Autres écoles ayant bénéficié d'intervention sur l'Agroforesterie et la biodiversité :

- École de Rompsay
- Collège Mirambeau

Le grand public a également été sensibilisé par divers évènements depuis le début du programme : conférences, sorties, visites d'exploitations ...



2

AGROFORESTERIE : UNE FILIERE DE QUALITE

L'agriculture de demain devra répondre à de multiples enjeux : nourrir une population toujours plus nombreuse, contribuer à la réduction des GES, s'adapter aux changements climatiques, être plus résiliente face aux aléas climatiques et économiques, produire de l'énergie pour son territoire, préserver et même produire de la biodiversité, protéger les biens publics comme l'eau, l'air, le sol ; assurer la beauté du paysage.

Les parcelles agroforestières représentent un mode de mise en valeur parcellaire distinct des parcelles agricoles et forestières traditionnelles. Elles tirent parti de la complémentarité des arbres et des cultures pour mieux valoriser les ressources du milieu. Il s'agit de pratiques respectueuses de l'environnement, ayant un intérêt paysager évident. Des formes modernes performantes d'agroforesterie sont possibles, adaptées aux contraintes de la mécanisation. Pour l'exploitant agricole, la parcelle agroforestière reste incluse dans son outil de production, et génère des revenus continus, ce qui n'est pas le cas d'un boisement en plein de terres agricoles. L'agroforesterie est une pratique parcellaire qui correspond à des logiques d'exploitation agricole favorisant la diversification des activités et une meilleure valorisation des ressources du milieu. En Europe, certains systèmes se sont maintenus : sylvopastoralisme, pré-vergers, bocages, cultures intercalaires en vergers fruitiers, truffiers, noyeraies, vignes... Certains sont à (re)construire, d'autres à inventer.

La diversification des systèmes de production en agriculture biologique (AB) est une clé pour innover et trouver des solutions acceptables pour des systèmes plus performants des points de vue économique, environnemental, social et agronomique. **Parmi les voies identifiées, l'agroforesterie représente un levier d'action intéressant.**



Les pratiques agroforestières ont des avantages intéressants en termes de valorisation et de qualité :

Sur le plan agricole

1. Diversification des activités, avec constitution d'un patrimoine d'arbres de valeur, sans interrompre le revenu courant des parcelles plantées.
2. Outre le bois d'œuvre, les arbres peuvent fournir plusieurs autres produits comme du papier, du bois de chauffage et autres combustibles, des produits alimentaires (fruits, graines, feuilles, racines, fleurs, sève), des fourrages, des produits médicinaux, des huiles, du caoutchouc, des gommages, des résines, des fibres, du liège ou des produits cosmétiques, du BRF, de la biomasse.
3. Le bois énergie offre un potentiel de débouchés pour valoriser le bois de bocage dans des filières locales de qualité (bois bûche, bois déchiqueté, granulés...). Exemple du projet de « label bois bocager * ».
4. L'agroforesterie permet d'augmenter la rentabilité des terres. En effet, les arbres plantés dans une parcelle, en sollicitant une surface négligeable au sol, constituent un investissement important qui peut rapporter autant que les cultures (ex : pommiers, noyers)
5. Grâce au rôle protecteur des arbres, l'aménagement agroforestier des parcours à volailles de chair Label Rouge et Biologiques permet : un effet brise-vent ; abri du soleil, de la pluie, du vent, fixation des sols, stimulation de la microfaune et de la microflore des sols
6. Alternative paysagère aux boisements en plein de terres agricoles permettant de maintenir une activité agricole sur **des terroirs** dont les potentialités agricoles sont ainsi conservées. Ces cultures d'arbres sont réversibles, la parcelle restant propre (pas d'embroussaillage) et le dessouchage aisé à l'issue de la récolte des arbres (souches alignées peu nombreuses)
7. Pour les parcelles sylvopastorales, mise à disposition **d'unités fourragères** pour le bétail, à des périodes complétant bien le calendrier de pâturage.
8. **Création de paysages originaux**, attractifs, ouverts, favorables aux activités récréatives. Les parcelles agroforestières représentent un potentiel paysager réellement novateur, porteur de symboles forts et favorables à l'image de marque des agriculteurs dans la société. Ce sera particulièrement le cas dans les milieux très peu boisés pour les parcelles obtenues par plantation de parcelles agricoles, et dans les milieux très boisés pour les parcelles obtenues par éclaircies de boisements existants.



Sur le plan forestier

1. Accélération de la croissance en diamètre des arbres par le large espacement (+80% sur 6 ans dans la plupart des plantations expérimentales). Réduction du coût de l'investissement en cas de plantation par réduction du nombre d'arbres plantés sans avenir commercial. Réduction très forte du coût de l'entretien des plantations par la présence des cultures intercalaires.
2. Amélioration de la qualité du bois produit (cernes larges et réguliers, adaptés aux besoins de l'industrie), car les arbres ne subissent pas les cycles compétition-éclaircies.
3. Garantie du suivi et de l'entretien des arbres par l'activité agricole intercalaire. En particulier protection contre le risque d'incendie en zone sensible avec le pastoralisme ou avec des cultures intercalaires comme la vigne ou les céréales d'hiver (sol nu propre en été après déchaumage).
4. Par les plantations agroforestières sur terres agricoles, mise en place d'une ressource en bois de qualité complémentaire des produits de la forêt traditionnelle, et non pas concurrente. Il s'agit surtout de produire des bois capables de se substituer aux sciages tropicaux dont l'offre et la qualité vont décliner assez rapidement. Les surfaces concernées resteront faibles en valeur absolue, mais leur production de bois pourra être un apport décisif à la filière bois française. Des essences peu utilisées en forêt mais de grande valeur peuvent être cultivées en agroforesterie : cormier, poirier, alisiers, noyers, merisiers, érables, tulipiers, paulownias, etc....

Pour quelles cultures, quelles pratiques ?

L'agroforesterie vise à optimiser l'espace, produire plus et mieux, et dans cette perspective, l'arbre a partout sa place :

L'arbre est un outil de production et d'aménagement profitable à toutes les échelles, sur tous les sols, pour tous les enjeux de territoire (développement économique, réouverture de milieux abandonnés face à la déprise agricole) et tous les systèmes de cultures : grandes cultures, maraîchage, viticulture, bois pâturés, élevage ovin, bovin, volailles... Retrouver une culture de l'arbre passera par une agriculture de l'agronomie, par les nouveaux usages du bois, la redécouverte et l'adaptation des savoirs paysans (arbres-têtards, ...)

Existe-t-il des filières de produits agroforestiers ?

Il n'existe pas à ce jour de produits « agroforestiers » valorisés comme tels, même si plusieurs filières élevage intègrent l'arbre dans leurs cahiers des charges : le célèbre Pata Negra, jambon cru de la Dehesa* espagnole, le Porc noir de Bigorre, le Porc Basque ou certains parcours volailles. Plusieurs organismes travaillent actuellement à la création d'un label officiel.

****Le premier label bois bocager...***

Le projet *label bois bocager géré* s'inscrit dans le plan de développement de l'agroforesterie, coordonné par le Bureau du Changement Climatique et Biodiversité (BCCB) du Ministère de l'Agriculture, sous l'action « promouvoir la reconnaissance bois agroforestier géré durablement » copilotée par l'Afac-Agroforesteries et l'APCA.

Dans le cadre de cette action, l'Afac-Agroforesteries et un collectif de structures (la SCIC Bois Bocage Energie, la SCIC Bocagenèse, le SCIC Mayenne Bois Energie et Lannion Trégor Communauté) soutenues par leurs Régions (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire), travaillent aux outils de mise en place d'une labellisation du bois reconnaissant et valorisant la gestion durable du bocage à partir de 2019.

Ce projet a pour ambition d'apporter une réponse aux nouveaux défis importants émergents pour les filières territoriales de production de plaquettes du fait de la mobilisation accrue de la biomasse issue du bocage comme substitution aux énergies fossiles (dans le cadre des engagements de la France sur le changement climatique). Ce système de labellisation nationale permettra de valoriser le travail de gestion durable des producteurs de bois bocager, d'apporter de la traçabilité et de la transparence dans la chaîne de gestion et de production, de bénéficier de nouveaux débouchés pour mieux vendre le bois de bocage et de développer des filières locales et multi-partenariales (consommateurs, pouvoirs publics, revendeurs, producteurs).

<https://afac-agroforesteries.fr/nos-projets-en-cours/certification-bois-agroforestier-gere-durablement/>

3



L'agroforesterie est un système agricole ancestral où l'arbre (isolé, intra-parcelle, haies...) est intimement lié à la production agricole (culture ou élevage). En France et dans le monde entier, ce système agricole connaît un regain d'intérêt depuis plusieurs années. En 2015, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, a lancé un Plan National d'Agroforesterie pour le développement et la gestion durable de tous les systèmes agroforestiers.

L'AGROFORESTERIE DANS LES PROGRAMMES DE FORMATION :

BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE (BP REA)

Le BP REA est un diplôme professionnel de niveau IV qui peut être obtenu par la voie de l'apprentissage et par la voie de la formation professionnelle continue. Il peut également être obtenu par la voie de la VAE.

Il permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole nécessaire à l'installation d'un agriculteur par l'acquisition de compétences en élevage, cultures et en gestion d'entreprise.

Il fait partie des diplômes qui ont été rénovés afin de répondre à un triple objectif :

- 🌳 Adapter le référentiel aux évolutions des emplois du secteur et à celles du travail.
- 🌳 Prendre en compte la diversité des agricultures et des agroécosystèmes
- 🌳 Promouvoir les pratiques et les raisonnements agro-écologiques

À l'issue de cette formation, le responsable d'entreprise agricole doit pouvoir définir ses objectifs et son projet. L'agroforesterie modifie de manière significative l'organisation et l'environnement de travail du REA. Ce système implique d'accepter d'adapter ses habitudes de travail et de faire évoluer ses pratiques professionnelles.

Monter un projet agroforestier nécessite du temps, du soin et de la disponibilité pour :

- 🌳 Observer et intervenir tout en respectant le végétal
- 🌳 S'autoformer
- 🌳 Échanger les pratiques entre pairs

Dans le cadre de cette formation, c'est l'agroforesterie dans les systèmes de culture et/ou d'élevage qui est abordée. La finalité étant d'associer des productions agricoles animales et/ou végétales avec des arbres fruitiers et/ou forestiers sur une même parcelle agricole afin d'optimiser l'utilisation de l'espace, des ressources naturelles et la complémentarité des productions.

Un accent est mis sur les notions d'écologie, d'agronomie et de phytosociologie tout en apprenant à maîtriser les techniques de plantation, de gestion et de conduite de l'arbre.

Plusieurs classes de Charente-Maritime sont engagées dans cette démarche de sensibilisation au système agricole agroforestier. Ainsi, depuis 2013 la Chambre d'Agriculture et Nature Environnement 17 intervient notamment auprès des classes des lycées agricoles Georges Desclaude à Saintes et Le Renaudin à Jonzac et dans les MFR.

Deux enseignants ont été interrogés pour avoir leur ressenti et leur retour quant aux actions menées avec eux et auprès de leurs élèves.

Retours de Fabrice BONALDO, enseignant d'agronomie à Georges Desclaude et de Magali THERY, enseignante d'agronomie au lycée Le Renaudin.

Pourquoi intégrer depuis ces dernières années des interventions sur le thème de l'agroforesterie ?

F. BONALDO : « En formation BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau, nous conduisons chaque année un enseignement sur les périmètres de protection des captages d'eau potable. Nous nous sommes alors intéressés à l'arbre champêtre au niveau du périmètre rapproché et du bassin versant global, ceci au moyen de la haie et de l'agroforesterie. C'est donc la problématique de la gestion de l'eau qui nous a fait intégrer ces interventions en agroforesterie. Différents acteurs ont été mobilisés et impliqués : la Chambre d'Agriculture, l'association Nature Environnement 17, le Syndicat des eaux 17, l'association des Croqueurs de pommes.

M. THERY : « Cela fait partie de l'ouverture à l'agro-écologie inscrite dans le référentiel de formation. Il est important de montrer des exemples d'exploitations et de techniques où on prend en compte l'environnement dans le sens positif et où on intègre la régulation écologique dans les pratiques agricoles.

Comment inscrivez-vous ces interventions dans le programme scolaire ?

F. BONALDO : « Elles s'inscrivent dans deux modules d'enseignement :

- ✿ M52 - Ressources en eau et aménagement hydraulique, module pluridisciplinaire (Biologie/écologie, chimie, agronomie) dans lequel nous traitons notamment de la protection de la ressource en eau au cours d'une séquence sur la protection de périmètres de captage.
- ✿ M54 : Projet d'équipements hydrauliques. Également un module pluridisciplinaire qui comprend l'ensemble des disciplines techniques, avec le volet économique, et dans lequel les étudiants doivent conduire un projet par groupe. C'est dans ce cadre que s'inscrit désormais l'étude de projet agroforestier »

M.THERY : « Elles font partie du cours d'agronomie, au chapitre connaissance et fonctionnement de l'agro-écosystème »



Pour vous, est-ce important d'inclure l'agroforesterie dans le programme scolaire ?

F. BONALDO : « Inclure l'agroforesterie dans les programmes scolaires correspond à une orientation donnée par les partenaires professionnels du territoire dans le cadre de l'exercice de leurs activités de gestion de l'eau. Il est donc effectivement important pour nous d'inclure cette démarche dans les enseignements. C'est également une préconisation pédagogique dans le cadre de l'agroécologie. L'idée est de concilier production d'eau et production agricole, avec des enjeux économiques, environnementaux, sociaux, patrimoniaux, dans un objectif de durabilité. »

M. THERY : « Oui, c'est un très bon exemple de processus agroécologique. »

Quels sont vos objectifs pédagogiques recherchés dans le cadre de ce programme ?

F. BONALDO : « Dans les disciplines techniques, les objectifs pédagogiques recherchés sont ceux liés à la conduite de projet en BTSA GEMEAU ; il s'agit de génie écologique. »

M. THERY : « l'ouverture vers des techniques de production qui intègrent les processus de régulation écologique. S'intègre dans une évolution des techniques de production (Produire autrement). »

Avez-vous des exemples de travaux réalisés dans le cadre de ce projet ?

F. BONALDO : « L'agroforesterie nécessite des compétences en terme de production agricole, de culture de l'arbre et d'environnement. Nous avons jusqu'à présent travaillé sur le support de l'exploitation du lycée, avec des études de projets portant sur des plantations agrofruitières de pommiers. Nous souhaitons pour l'avenir ouvrir la démarche à l'extérieur afin de passer à une phase de réalisation sur des captages d'alimentation en eau potable ou pour le compte d'agriculteurs intéressés par cette démarche sur leurs exploitations par exemple. »

M. THERY : « Les élèves de seconde ont participé à une plantation chez Mr Pillet qui a suscité un échange intéressant avec l'agriculteur. Les élèves ont également réalisé des panneaux explicatifs qui ont été exposés lors de la journée portes ouvertes du lycée. »

Quel retour pourriez-vous faire quant aux interventions avec le lycée, NE17 et la CA17 ?

F. BONALDO : « L'application concrète des enseignements au travers des visites et des études de projet est une façon de mettre les étudiants en situation pratique sur ce thème de l'agroforesterie. Les interventions de NE17 et de la CA17 apportent le professionnalisme nécessaire à l'élaboration de ce travail grâce à leur expérience de terrain au niveau environnemental et technique. »

M. THERY : « Réaction des élèves positive. Il n'y a pas de rejet mais ces techniques les interrogent et suscitent un questionnement. Ils étaient demandeurs de voir une réalisation concrète. »



Le système agroforestier attire de plus en plus d'agriculteurs pour des raisons propres à chacun.

N'oublions pas qu'un exploitant agricole peut être amené à accueillir du grand public sur sa ferme et que la sensibilisation passe aussi par là.

Recueil du point de vue d'Éric Boulerne, exploitant agricole à La Moinerie, Dompierre-sur-mer (17)

À ses débuts, Mr Boulerne était en conventionnel. Il a d'ailleurs inclus l'agroforesterie dans son système conventionnel avant de passer en agriculture biologique. Personne déjà sensibilisée, son objectif principal au moment du passage en agroforesterie était d'accueillir la biodiversité. L'arbre permettait alors de répondre à son objectif.

Aujourd'hui, cela fait une dizaine d'années que Mr Boulerne est passé en agriculture biologique. Il a bien remarqué le changement. En effet, il y a plus de biodiversité grâce aux corridors biologiques qu'offrent les arbres. Il accueille du monde sur son exploitation, un climat de confiance s'instaure entre les consommateurs et l'agriculteur. Aujourd'hui, nous cherchons de plus en plus à savoir d'où proviennent nos produits, comment ils sont cultivés.

Le fait d'accueillir du grand public sur son exploitation et de se rendre compte visuellement de ce qu'est une parcelle en agroforesterie favorise la prise de conscience des efforts fournis ; les gens en sont reconnaissants.

4

AGROFORESTERIE ET PRESERVATION DES RESSOURCES

« L'arbre est une composante majeure des paysages qui font la diversité et l'identité de la France. Sa présence sur les terres agricoles, à l'intérieur des parcelles comme dans les haies qui les entourent, fournit des services écosystémiques de première importance : l'enrichissement des sols, la limitation du ruissellement de l'eau et de l'érosion, ou encore la préservation de la biodiversité.

Bien gérer l'arbre, c'est aussi savoir profiter de nombreux moyens de valorisation économique, qui constituent une véritable voie de diversification des productions pour les agriculteurs. » Stéphane Le Foll

Le Ministère de la transition écologique lance un Plan biodiversité, porté par Nicolas Hulot et articulé autour de 6 grands axes dont :

- 🌳 la reconquête de la biodiversité,*
- 🌳 la construction d'une économie sans pollution et à faible impact pour la biodiversité*
- 🌳 la protection et la restauration de la nature dans toutes ses composantes*

L'agroforesterie est un des moyens d'actions pour répondre aux objectifs de ce plan.

Préserver la ressource en eau

L'eau est un bien public commun à partager avec l'ensemble de la population. Depuis les années 70, la politique publique de l'eau s'inscrit dans un cadre européen. En effet, la Directive Cadre sur l'Eau du 23/10/2000 vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grands bassins hydrographiques au plan européen avec une perspective de développement durable.

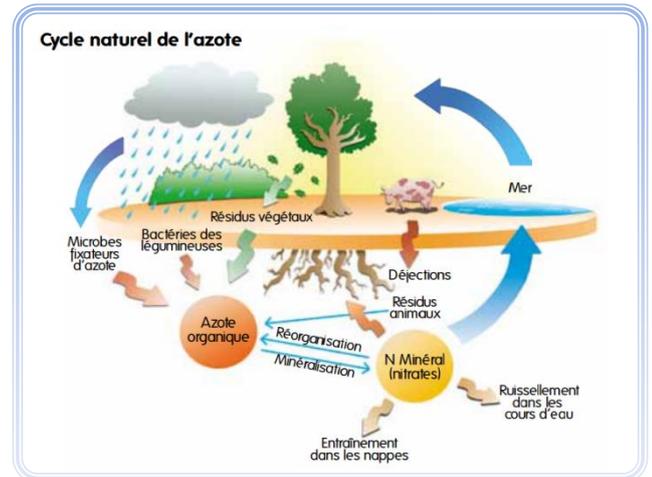
L'arbre, par ses facultés d'adaptation, est capable de s'enraciner plus profondément dans le sol et d'aller y puiser l'eau. De manière générale, les arbres agroforestiers ont des enracinements plus profonds que les arbres forestiers, à condition d'avoir des cultures intercalaires et notamment en hiver.

Ces dernières bloquent la progression des racines de surface et obligent ainsi l'arbre à s'enraciner plus en profondeur.

De plus, l'arbre, par son occupation des sols, protège mieux la ressource en eau. En effet, les arbres ont la capacité de capter les éléments en profondeur ; ils recyclent ainsi les nitrates et les résidus de produits phytosanitaires contenus dans l'eau.

La préservation de la ressource en eau est une question essentielle qui se pose depuis de nombreuses années. Il existe différents outils qui permettent de protéger ce bien commun, indispensable à la vie :

- ✿ La Directive nitrates, adoptée en 1991, a pour objectifs de réduire la pollution des eaux par les nitrates, l'eutrophisation issue des activités agricoles et prévenir l'extension de ces pollutions.
- ✿ Les schémas d'aménagement et de Gestion des eaux, qui fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau
- ✿ La PAC, par le biais de mesures favorables à l'environnement
- ✿ Les périmètres de protection, instaurés par les déclarations d'utilités publiques, visent à se prémunir des pollutions accidentelles ou ponctuelles. Ainsi, toutes activités susceptibles de provoquer une pollution au sein des périmètres de protection, sont soumises à des prescriptions.



En Charente-Maritime, suite au constat d'une ressource en eau dégradée et d'un usage de l'eau potable menacé, un programme d'actions pour réduire les pollutions diffuses a été mis en place au début des années 2000 : le programme Re-Sources. Ce dernier permet d'instaurer des initiatives pour reconquérir et préserver la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable sur les aires d'alimentation de captages en Poitou-Charentes.

L'eau potable de la ville de la Rochelle provient, pour 35%, de trois champs captant en eau souterraine : Fraise Bois-Boulard, Anais et Varaize. Les bassins d'alimentation des captages de la ville de la Rochelle se situent sur des sols majoritairement constitués de groies (argile + calcaire), de faible épaisseur. L'eau est captée dans une nappe libre, non protégée par des couches géologiques imperméables. La nappe se retrouve directement exposée aux rejets des activités humaines.



Le captage de fraise :

Afin de préserver la qualité de l'eau, la ville de la Rochelle a participé à la plantation de haies : entre 2006 et 2013, ce sont plus de 6km de haies qui ont été plantées sur le site et sur les parcelles exploitées en Agriculture Biologique ainsi que 3.5 ha de boisements avec l'aide du CRPF et le soutien financier de l'agence de l'eau Loire Bretagne et la Région ex Poitou-Charentes.

Préserver les sols

La plantation d'arbres sur un sol agricole permet de le protéger et de l'améliorer sur le long terme. En effet, la présence d'arbre augmente le taux de matière organique en profondeur - grâce au chevelu racinaire qui se renouvelle tous les ans - et en surface - grâce aux feuilles qui tombent en automne.

De plus, la présence d'arbres sur une parcelle agricole limite le phénomène d'érosion hydraulique. Le chevelu et système racinaire de l'arbre maintiennent le sol – et donc la matière organique essentielle aux cultures – lors de fortes pluies. De plus, l'arbre freine la vitesse du vent, ce qui limite également l'érosion éolienne.

Enfin, un système agroforestier ressemble à un système forestier par la création d'humus et tout un écosystème sol qui s'ensuit. En effet la microfaune du sol et la vie microbienne s'en trouvent améliorées. Les lombrics, bactéries, mycorhizes et invertébrés vont ainsi participer à l'aération du sol, à la minéralisation et à la remontée d'éléments minéraux profonds.

Pour une gestion quantitative et qualitative de l'eau et pour préserver le sol, il existe des solutions simples. L'arbre peut aider à répondre à ces enjeux

Retours de Monsieur Benoît BITEAU, exploitant agricole EARL Val de Seudre Identi'Terre

Pour vous, en quoi la présence de l'arbre influence sur la qualité de l'eau et des sols ?

B. BITEAU : Le système que j'ai mis en place permet une épuration de l'eau. Ainsi, eau rejetée vers les nappes est de bonne qualité. De plus, j'ai divisé par 100 ma consommation en eau.

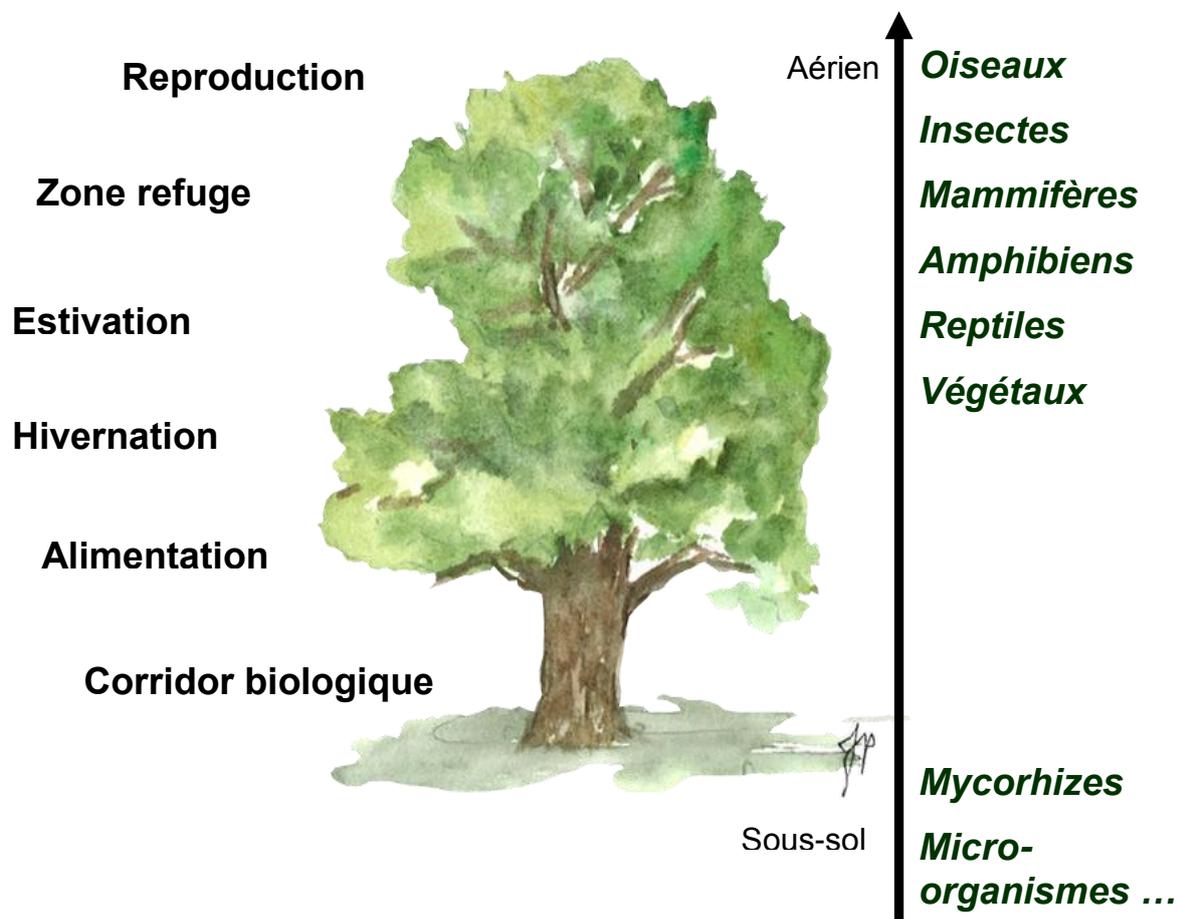
Il est important de préciser que l'agroforesterie n'est pas la seule solution ! C'est en cumulant et en mutualisant plusieurs systèmes que les résultats seront les plus satisfaisants et les plus marquants.

Ma démarche : arrêter les pesticides, agents de synthèse et irrigation. Mais tout ceci est possible dans une approche globale. Il n'y a donc pas une mais DES solutions pour atteindre ces objectifs et entrer dans un cercle vertueux. Quel que soit l'engagement que l'on se fixe pour accéder au cercle vertueux, toutes les portes d'entrée seront impactées positivement.

Les différentes formes d'agroforesteries et intérêts



Enjeux liés à la biodiversité fonctionnelle : l'arbre comme support de biodiversité



L'arbre permet de maintenir un corridor écologique, c'est-à-dire qu'il assure des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Un cortège d'animaux se retrouvent dans ces espaces, parmi lesquels certains auxiliaires de cultures. En effet, certaines espèces qui se trouvent à la cime des arbres adultes et dans les bandes enherbées au pied des arbres vont être épargnées, car mieux protégées, des produits phytosanitaires, lorsqu'il y en a, et pourront ainsi assurer leur rôle de prédateurs des ravageurs de cultures.

5



AGROFORESTERIE : TÉMOIGNAGES

Emmanuel Marchand - Ferme du Mont-d'or Le Thou (17290)

Pourquoi l'arbre au sein des cultures ?



« À notre installation, il n'y avait plus un arbre en plaine et il restait à peine un quart des bois qui existaient auparavant. En 2010, nous avons replanté des arbres pour diminuer la taille des parcelles et recréer de la biodiversité fonctionnelle (protection des vents, refuges pour les auxiliaires,...). L'ensemble du parcellaire est ainsi redécoupé en parcelles de 3 à 4 ha. Sur chaque ligne de plantation des noyers, une bande enherbée de 3 m de large est présente. Enfin, le choix des espèces d'accompagnement ou de gainage procure, en plus des haies, un stock de bois de chauffe. L'ensemble sera destiné à la production de bois et quelques fruits. Enfin nous visons une meilleure connexion sol/sous-sol d'un point de vue agronomique à long terme.»

La motivation : Elle est bien sûr liée au premier métier d'Emmanuel, la gestion d'un espace naturel, il était donc difficile de ne pas faire pareil dans le milieu agricole : réconcilier le milieu naturel avec le monde agricole, tendre vers un autre mode de production qui se rapproche beaucoup plus de la nature.

Actions : En 2010 : formation, visites de fermes et échanges entre producteurs, étude de faisabilité du projet. Implantation de 7 ha de surfaces agricoles écologiques réparties sur l'ensemble de la ferme en bandes enherbées de 6m de large sur le pourtour des champs, bandes agroforestières. Ces bandes permettent notamment d'accueillir une faune auxiliaire des cultures.

Le rucher positionné sur l'îlot principal de la ferme (50 ha) présente 17 ruches afin de favoriser la pollinisation sur la ferme.

Depuis 2017 : intégration de scions fruitiers dans les haies existantes (12 fruitiers pour 100m)

En projet : la création de mares (connectées aux corridors écologiques).

Partenaires : Suivis de la biodiversité - Nature Environnement 17 (relevés phytosociologiques de la flore), Protocole «participatif» de suivis des vers de terre, abeilles solitaires / nichoirs, ravageurs / auxiliaires, papillons - le CRPF et la Chambre d'agriculture 17, le Muséum d'Histoire Naturelle.

4,4 km de haies sur les 10 prévus ont déjà été plantés avec nos partenaires (écoles et institutions). Constituées d'arbres et d'arbustes à graines, elles constituent un garde-manger pour oiseaux et insectes, offrent le gîte à de nombreux animaux.



Présentation des parcelles :

Itinéraire de plantation :

Décembre 2010 : plantation

Accompagnement technique : Chambre d'Agriculture 17 / Eric CIROU

Présentation de la parcelle :

Surface: 15 ha

Type de sol : argilo-calcaire

Pente : 0%

Orientation : est-ouest et nord-sud

Objectifs productifs: habitat auxiliaires de cultures, améliorations agronomiques, production de bois d'œuvre et bois de chauffe

Espèces plantées : merisier, frênes, chênes sessiles, tilleuls et noyers hybrides, noir et commun

Largeur de plantation : plantation en simple tous les 10m pour effectuer une sélection des arbres dans 6 à 10 ans, espèces de gainage : charme et noisetiers

Espacement entre les rangs entre axes : 27 m (24 m : multiple des outils agricoles et 1.50 m de bande enherbée. Semis de 5 espèces mélilot, sainfoin, minette, TV, phacélie)

Densité : 35 arbres / ha

Préparation de sol : sous-soleuse puis déchaumage

Réalisation de la plantation : par Emmanuel, sa famille et en partenariat avec des écoles, LPO, chasseurs, ONCFS, Colibri 17

Travaux post-implantation : entretien des protections des plants, remplacement des manquants lié à la pression chevreuil, un broyage annuel de la bande enherbée, taille de formation (entre 2 et 5 ans)

Investissements

Charges totales pour le projet : 4500€/15 ha

Subventions reçues : 1800€ de financement européen

Fondation Yves Rocher : complément

Origine des subventions : Conseil Régional Poitou-Charentes

La charge restante étant liée à la plantation et à l'entretien est réalisée par la ferme

Points positifs :

C'est intéressant d'avoir ces temps sur la ferme qui constituent des rendez-vous avec le grand public, les citoyens acteurs du milieu rural, une dimension humaine forte et des temps d'échanges, de partage, de savoir-faire. On rejoint les dynamiques qui permettent aux citoyens de se réapproprier l'espace rural et ses ressources (un arbre sur mon chemin, ...). La modification du paysage de la ferme : retour de l'arbre sous différentes formes : (de la haie champêtre fruitière à l'arbre isolé, en passant par la mare...) : recréer des cônes de vue, des perspectives dans une

zone très ouverte qu'est l'Aunis. Redonner une dimension pérenne à côté des cultures annuelles prédominantes sur la ferme. Cela permet aussi de casser la monotonie lors de nos passages quotidiens.

Améliorations à apporter :

« Imaginer un montage qui permettrait d'aller plus vite pour planter en partant du principe que le facteur limitant c'est la main-d'œuvre (crowdfunding, tutorat...), car c'est le chantier d'une vie...

Semer une bande herbeuse en pré-implantation afin de limiter l'enherbement sauvage

Si c'était à refaire, je repartirai sur une bande enherbée de 1.5 m au lieu de 3 mètres, et la ligne de plantation non pas au milieu mais à côté de la bande enherbée pour faciliter l'entretien et l'accueil des auxiliaires. Cet entretien serait plus simple ensuite avec un broyeur intercep.

La qualité des espèces de la bande enherbée est essentielle afin de garantir sa pérennité et son entretien. Bien anticiper cette phase. Le paillage (fibres de bois 60cm x 60cm) : il faudrait travailler sur des carrés de 1mx 1m et avec un matériau résistant entre 3 et 5 ans minimum (copeaux de bois ?).

Ce serait intéressant de valoriser les résidus de taille de haies sous forme de broyats comme paillage »

Julie Perez - Ferme du Maine Vigier Saint Palais de Phiolin (17800)

Pourquoi l'arbre et l'agriculture biologique ?

« Au départ nous avons eu l'opportunité de reprendre la ferme de Jean-Jacques Jacquiaud (1.50ha de vignes complantées de pommiers et 6.5ha de raisin de cuve), ce qui a décidé de notre installation en tant qu'agriculteurs. Par ailleurs, c'était évident pour nous en termes de pratiques que ce serait en Agriculture Biologique (d'un point de vue environnemental et de santé). Enfin, je me suis toujours sentie plus attirée par les plantes pérennes, la permaculture, la forêt nourricière. On a toujours planté des arbres partout où on a vécu... c'est donc naturellement que nous avons poursuivi la plantation agroforestière sur un second projet : fruitiers – raisin de cuve sur 1.50 ha supplémentaires, entouré d'une haie champêtre et d'une bande boisée.



Actions avant plantation ?

« Nous nous sommes formés avec le GAB 17, la Chambre d'agriculture 17, AGROOF,... on a visité la ferme de Delphine et Benoit Vinet en Gironde il y a deux ans, on avait été séduit par ce système de fruitiers/vignes, et on a souhaité continuer à le développer. Voir tous les bénéfices qu'on pouvait tirer de l'arbre avec les cultures et en parallèle, constater les conséquences néfastes de la disparition de l'arbre dans le paysage agricole nous ont motivé à travailler l'agroforesterie au sein de notre projet ».

Objectifs recherchés :

« Sur la parcelle de Pommiers-Raisin de table Exalta : exploiter les fruits, diversifier le revenu par la vente directe de fruits et valoriser le patrimoine des variétés anciennes (conservation).

Sur la parcelle de fruitiers-raisin de cuve Ugni blanc : bénéficier d'un drainage (en eau l'hiver), amener de la biodiversité, accueillir la faune sauvage telles que les chauve-souris qui sont présentes dans notre secteur, créer des corridors écologiques, un réseau mycorhizien, un apport de carbone et matière organique à



moyen et long terme. Par ailleurs, les fruitiers plantés seront également utilisés comme diversification du revenu (pommiers, poiriers, cerisiers greffés). La perspective du changement climatique ajoute un enjeu final à ces plantations : ombrager les parcelles à l'avenir.

Cette année même sans fauciller la vigne, le raisin a souffert du soleil trop intense. Autre avantage observé cette année : le fait d'avoir des rangs séparés d'un rang de pommiers dans le raisin de table a permis de limiter fortement la propagation du mildiou. On a choisi d'entourer cette deuxième parcelle agroforestière d'une haie pour protéger les cultures des traitements voisins (éviter les contaminations de voisinage en secteur viticole où les vignes sont proches les unes des autres) ».

Bande boisée :

« Objectif paysager pour prolonger une bande déjà existante, protection visuelle pour masquer l'autoroute, puis production de BRF (Bois Raméal Fragmenté). À plus long terme nous visons bien sûr une valorisation du bois de chauffage (Présence de châtaigniers, peuplier noir, orme, tilleul) ».

Présentation des parcelles

Itinéraires de plantation : Parcelle pommiers anciens-raisin de table (1.50ha) : plantée en 2015 avec le partenariat de l'association Mémoire Fruitière. Système : 1 rang de pommier tous les 8 rangs de raisin de table, 6m entre fruitiers sur le rang et 2.60m entre pommiers et vignes), soit au total 67 arbres/ha.

Décembre 2017 : plantation de la haie champêtre de contour de parcelle.

Actions pré-plantation : travail de surface avec un cultivateur. Parcelle fruitiers – raisin de cuve (1.30ha) plantée en mars 2018 (à 15 pers.): fruitiers plantés tous les 10m sur le rang, tous les 9 rangs de vigne ; 2.20m entre rangs, 42 arbres/ha.

2,2 km de haie champêtre autour de la parcelle. Objectif de départ : protection vis-à-vis des traitements chimiques.

Préparation de sol : pas de sous-soleuse mais cela aurait été préférable. Utilisation de la mini-pelle pour les trous de plantation pour ameublir le sol à l'endroit des racines.

Accompagnement technique actuel : Chambre d'Agriculture 17 / Eric CIROU

Type de sol : argilo-calcaires

Pente : 0%

Travaux post-plantation : semis d'un couvert à base de sarrasin qui sera broyé ensuite

Investissements : totalement financé par le programme EVA

Location de la tireuse à paillage : 60€/jour



Amélioration à apporter :

« Si j'avais du planter des pommiers dans le raisin de table, j'aurais choisi moins de variétés anciennes différentes car cela représente une grosse charge de travail d'entretenir chaque variété différemment (taille notamment). Ensuite, ce sont des francs qui vont monter assez hauts, si c'était à refaire j'aurais choisi des variétés moins vigoureuses pour faire un palissage sur fil comme la vigne et faciliter ainsi l'entretien et diminuer les coûts. Pour la plantation, j'aurais préféré faire un sous-solage mais cela n'a pas été possible.

Dans la deuxième parcelle on a fait le choix de faire des rangs de fruitiers entre les rangs de vignes et non pas sur le rang de vigne pour faciliter la mécanisation.

Enfin, on a une petite parcelle de 5 rangs de vieille vigne vendangée manuellement à 1.80m dans laquelle il y a des manquants : y intégrer des arbres complantés serait intéressant car cette vigne est peu mécanisée...

La réflexion avant-projet est très importante car il est nécessaire de bien anticiper les actions d'entretien avant la plantation, le passage des outils, le passage de la machine à vendanger ... Bien se projeter dans 10, 15, 20 ans et estimer le temps qu'on a à y consacrer chaque année notamment pour la taille !»

6



AGROFORESTERIE : CADRE REGLEMENTAIRE

Installer un système agroforestier, tout comme en assurer la gestion, nécessite de prendre en compte le cadre réglementaire et juridique qui régit l'implantation des arbres sur un territoire et en conditionne les usages. Il y va de la réussite du projet.

Parmi les cadres qui ont le plus impacté la place de l'arbre dans l'espace rural, ces dernières années, il convient de s'attacher plus particulièrement à décrire celui des politiques agricoles françaises.

Le statut du fermage

Le Code Rural stipule que « toute mise à disposition, à titre onéreux, d'un immeuble à usage agricole en vue de l'exploiter pour y exercer une activité agricole est régie par le statut du fermage à l'exclusion des conventions portant sur l'utilisation des forêts et des biens soumis au régime forestiers » (Art L.411.1 du CR). Aussi, le statut du fermage s'applique et régit la réalisation et l'entretien de plantation agroforestière (intra-parcellaire comme péri-parcellaire).

Le Code Civil stipule que toute plantation sur un terrain est présumée faite par le propriétaire à ses frais et lui appartenant (Art 553 du CC).

Aussi dans le cadre de la mise en place d'un système agroforestier par un locataire ou un propriétaire, il est donc primordial de sécuriser le projet. Différents cas peuvent voir le jour en fonction :

- 🌳 du porteur de projet (propriétaire ou locataire)
- 🌳 du caractère arboré ou pas de la parcelle
- 🌳 d'un fermage en cours ou à venir.

Le développement des initiatives et des incitations à la mise en place de tel système sur les exploitations agricoles amène de plus en plus d'agriculteurs à franchir le pas. C'est pour cette raison qu'une réflexion, menée sous pilotage du Ministère de l'agriculture, a permis de clarifier les différentes situations rencontrées et à proposer des solutions aux planteurs. Elle fait l'objet de l'édition d'un document : « Agroforesterie et fermage – Appui à la compréhension et recommandations »

Il convient ainsi de différencier plusieurs cas de figures :

✓ **Le propriétaire loue des parcelles déjà arborées.**

Il convient de fixer un prix de fermage équitable tenant compte de la perte de gains agricoles dans la fourchette basse définie à l'échelle départementale. Une clause environnementale dans le bail peut être mise en place pour déroger à cette règle (plantation intra-parcellaire principalement). Dans tous les cas, il est recommandé de bien définir les interventions d'entretien courant et de valorisation des arbres par le propriétaire et le locataire et le cas échéant de définir les conditions de sortie du bail.

✓ **Le propriétaire souhaite planter des arbres en cours de bail.**

Le propriétaire ayant confié la jouissance de sa parcelle à un exploitant, il ne peut pas lui imposer une nouvelle plantation, en vertu d'une jouissance paisible du bien. Il doit obtenir l'accord de celui-ci soit en cours de bail, soit lors du renouvellement. Il est à ce moment recommandé de rédiger un nouveau bail sur les parcelles concernées.

✓ **Le locataire souhaite planter des arbres lors de la conclusion du bail.**

La plantation d'arbres sur une parcelle par le locataire constitue des travaux d'amélioration du fonds loué. Pour autant, elle doit faire l'objet de formalités préalables si elles ne sont pas prévues dans le bail. Aussi, il est préférable d'inclure dans le bail des clauses portant sur l'autorisation de plantation, les conditions d'entretien et de répartition des produits, ainsi qu'une éventuelle clause d'accession différée.

✓ **Le locataire souhaite planter des arbres en cours de bail.**

Avant d'engager les plantations, le locataire doit notifier au propriétaire son projet, soit dans le cadre d'une simple logique d'amélioration, soit d'une plus-value apportée au fonds. Dans les deux cas, le propriétaire peut s'y opposer. Le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux peut-être saisi pour statuer. Comme pour le cas précédent, un nouveau bail sur la parcelle est souhaitable.

Le cadre de la Politique Agricole Commune

Pour les agriculteurs, la gestion des arbres sur les parcelles agricoles est soumise au respect des règles spécifiques à la production agricole et aux aides qui les accompagnent. Ces règles ont fortement évolué au gré des différentes réformes agricoles, redonnant toujours plus de place à l'arbre agroforestier.

Les systèmes agroforestiers s'inscrivent pleinement dans les objectifs généraux de la PAC et de la prochaine PAC post 2020 dont :

- ✿ Contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique
- ✿ Favoriser le développement durable et la gestion des ressources naturelles
- ✿ Contribuer à la protection de la biodiversité et préserver les paysages
- ✿ Favoriser un secteur agricole intelligent et résilient

✓ **L'admissibilité des parcelles agroforestières aux Droits à Paiement de Base (DPB)**

Depuis 2015, les parcelles agroforestières sont admissibles aux DPB dès lors qu'elles ont :

- ✿ sur terre arable, moins de 100 arbres d'essences forestières disséminés par hectare
 - ✿ des haies de moins de 10 m de large
 - ✿ des bosquets de surface comprise entre 10 et 50 ares
 - ✿ des arbres fruitiers, fournissant des récoltes, sans limite quantitative
- sur les prairies permanentes, lorsque les arbres représentent moins de 10% du taux de recouvrement (au-delà, il y a proratisation de la surface éligible)

✓ **Conditionnalité de la PAC visant les éléments arborés (BCAE7)**

Dans le cadre de la conditionnalité de la PAC, toutes les haies d'une exploitation présentes au 1^{er} janvier 2015 sont soumises à la fiche 7 des Bonnes Conditions d'Agricoles et Environnementales. La destruction, déplacement ou remplacement d'une haie sont soumis à des règles spécifiques, dont une compensation de plantation à linéaire équivalent. Les interventions de tailles de haies sont également interdites entre le 1^{er} avril et le 31 juillet.

✓ **Prise en compte de l'agroforesterie dans le paiement vert**

Afin de bénéficier des aides directes versées au titre du paiement vert, les agriculteurs doivent, parmi les actions en faveur de l'environnement, identifier au moins 5 % de surfaces d'intérêts écologiques (SIE). Pour chaque type de SIE, un critère d'équivalence de surface a été défini. Concernant les arbres, les équivalences sont :

✿ Haie et bande boisée :	1 ml = 10 m ² de SIE
✿ Arbre isolé :	1 arbre = 30m ² de SIE
✿ Alignement d'arbres :	1ml = 10 m ² de SIE
✿ Bosquets (inf. à 0.3 ha) :	1 m ² = 1.5 m ² de SIE
✿ Agroforesterie intra-parcellaire ^(*) :	1 m ² = 1 m ² de SIE

() Parcelle ayant reçu des aides de la mesure 222 du PDR 2007-13 ou de la mesure 8.2 du dernier PDR*

✓ **Compatibilité avec d'autres dispositifs du second pilier de la PAC**

Différentes mesures visant à soutenir l'installation et l'entretien des systèmes agroforestiers ont été ouvertes en Région, dans le cadre du Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA). Lors de l'élaboration d'un projet de plantation (intra-parcellaire ou péri-parcellaire), il convient d'intégrer dans sa réflexion la possibilité de mobiliser de tels dispositifs en y respectant le cahier des charges (densité, choix des essences, ...)

Par ailleurs, selon les territoires, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) peuvent être contractualisées par les agriculteurs visant l'entretien des éléments arborés. A l'inverse d'autres MAEC, visant la protection de milieux ou d'espèces protégées, peuvent également être engagées par des agriculteurs et contraindre, voire exclure, la possibilité de mettre en œuvre un projet agroforestier le temps de la contractualisation (Ex : MAEC visant la protection des oiseaux de plaine). Une attention particulière devra être apportée dans ces situations.

Autres réglementations à prendre en compte

Selon le contexte local, il convient d'intégrer dans la réflexion sur l'implantation et la gestion d'un système agroforestier d'autres réglementations qui peuvent impacter la faisabilité du projet.

✓ **Sites et monuments à préserver**

A l'intérieur des sites inscrits et classés et dans le périmètre d'un monument inscrit ou classé, il est obligatoire d'obtenir l'aval des services de l'état pour mener à bien une plantation ou un arrachage. Il en va de même pour les projets à l'intérieur d'un site archéologique.

✓ **Plans Locaux d'Urbanisme**

Les zonages et règlements des documents d'urbanisme peuvent intégrer des prescriptions particulières concernant l'implantation et la gestion des arbres, au regard des politiques environnementales, paysagères ou culturelles.

✓ **Servitudes et limite de propriété**

Pour l'ensemble des voies départementales et communales, des servitudes de visibilité peuvent être imposées à proximité des croisements, virages ou de points dangereux. Des servitudes s'exercent aussi à proximité des voies ferrées, des réseaux aériens ou souterrains.

De même, il convient de veiller au respect des distances de plantation des fonds voisins (public ou privé).

La conception et la bonne gestion d'un projet agroforestier nécessite donc de bien poser les bases réglementaires de l'environnement du projet, afin d'éviter les mauvaises surprises. Il peut être sécurisant pour le porteur de projet de se faire épauler, accompagner, par un conseiller agroforestier.

Pour en savoir plus

- ✿ L'agroforesterie et les arbres ruraux dans les réglementations agricoles – Production RRAF, 2017, 22p.
- ✿ Agroforesterie et fermage – appui à la compréhension et recommandations – Productions RRAF, 2018, 26 p
- ✿ Dossier Information EVA 17 – Une implantation à soigner – Chambre d'agriculture 17, 2018, 12p

7



AGROFORESTERIE : RESSOURCES

Depuis 2007, une dynamique de développement de l'agroforesterie intra-parcellaire vu le jour en Charente-Maritime, porté par des travaux de recherche-développement d'une volonté politique de l'ex Région Poitou-Charentes de promouvoir cette forme d'agro-écologie.

Plusieurs agriculteurs ont fait le choix de l'agroforesterie, aussi bien en agriculture conventionnelle, de conservation que biologique.

D'autres, aujourd'hui, se posent la question de développer cette pratique.

Nature Environnement 17, la Chambre d'agriculture 17 et le Groupement d'Agriculteurs Biologiques 17 ont souhaité mutualiser leurs moyens et leurs compétences pour souligner l'intérêt environnemental, économique et social de ce type de pratique.

Constituant la base d'un réseau intégrant les agroforestiers, ce partenariat permet d'accompagner les agroforestiers de Charente-Maritime, de sensibiliser et former les futurs agriculteurs, de suivre l'évolution des parcelles agroforestières et de communiquer auprès d'un public plus large sur ce système agricole.



Nature Environnement 17

Contact : **Morgane THERY** - animatrice nature

2 avenue Saint-Pierre - 17700 Surgères

06 42 70 48 44 - 05 46 41 39 04

morgane.thery@ne17.fr

<http://www.nature-environnement17.org/>



Groupement des Agriculteurs Biologiques 17

Contact : **Karine TROUILLARD** - conseillère projet conversion AB

9 avenue Gustave Eiffel - 17400 Saint Jean d'Angely

06 75 83 17 22 - 05 46 32 09 68

k.trouillard17@bionouvelleaquitaine.com

<https://www.bio-nouvelle-aquitaine.com/>



Chambre d'agriculture 17

Contact : **Eric CIROU** – chargé de mission agroforesteries

2 av. de Fétilly – CS 85074- 17074 La Rochelle cedex 9 - 06 71 92 51 29 - 05 46 50 45 00

eric.cirou@charente-maritime.chambagri.fr

<http://www.charente-maritime.chambre-agriculture.fr>



Autres structures ressources :



Centre National de la Propriété Forestière
Boulevard Vladimir – 17100 Saintes



Association des Croqueurs de Pommes Aunis – Saintonge
3 Place de la Mairie - 17170 COURCON
contact@croqueurs-pommes-17.fr



Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine
11 allée des châtaigniers – 79190 Montalembert
05 49 07 64 02 – www.promhaies.net



Région Nouvelle Aquitaine –Service Agro-Environnement
15 rue de l'ancienne comédie – 86000 Poitiers CS 70575
agroforesterie@nouvelle-aquitaine.fr



Association Française de l'Arbre Champêtre – agroforesteries
38 rue Saint Sabin – 75011 Paris
<http://www.afac-agroforesterie.fr>



Association française d'Agroforesterie
93 route de Pessan - 32 000 Auch
<http://www.agroforesterie.fr>



Réseau Mixte technologique Agroforesteries
<http://www.rmt.agroforesterie.fr>



AGROOF développement Agroforesteries
19 rue du Luxembourg - 30140 Anduze
<http://www.agroof.net>